# Petite enfance

Hélène BOUTTEREUX est conseillère municipale déléguée à la petite enfance.

Le service Petite Enfance vous accueille pour vous informer sur les différents modes de garde des jeunes enfants (avant l'entrée à l'école maternelle) :

Les structures municipales :

1. Multi-accueil La Maison des Tout-Petits (accueil collectif).
2. Multi-accueil Madeleine Brès qui s'organise comme précisé ci-dessous :

- accueil familial : chez  les assistantes maternelles agrées faisant partie du multi-accueil et temps collectifs dans les locaux.
- accueil collectif les lundis, mardis et jeudis.

D'autres modes de garde hors cadre communal existent :

- Individuels (assistante maternelle libre, garde à domicile, garde à domicile partagée, jeune fille au pair).
- Les crèches ou micro-crèches privées (à Magny-les-Hameaux une micro-crèche : « Les Coloriés de Magny »)



La responsable du service petite enfance accompagne l'élu dans des projets d'évolution de l'action municipale en matière de petite enfance.

Les directrices de chaque structure (infirmière-puéricultrice ou éducatrice de jeunes enfant) assurent l'accueil et les relations avec les familles, la gestion administrative, l'encadrement du personnel.

À Magny-les-Hameaux 2 structures d'accueil Petite Enfance sont accessibles aux familles pour les enfants âgés de 3 mois à 4 ans :

Le multi-accueil La Maison des Tout-Petits - Anne Sylvestre : un accueil collectif

Le multi-accueil Madeleine Brès  qui associe :

- L'accueil familial au domicile d'une assistante maternelle à des moments d'accueil collectif.
- L'accueil collectif les lundis, mardi et jeudis.

La Maison des Tout-Petits et le Multi-Accueil Madeleine Brès ont pour objectifs de répondre aux besoins d'accueil divers des familles afin de leur permettre  de concilier au mieux leur vie familiale, professionnelle et sociale, et ainsi les soutenir dans leur rôle de parents.





Infos pratiques

***Modalité d'inscription :*** Pour accéder à ces structures, il faut être Magnycois, et procéder à une pré-inscription. Les places sont alors attribuées en fonction des disponibilités d'accueil lors des commissions présidées par l'élu du secteur Petite Enfance, la responsable du service Petite Enfance et les directrices des multi-accueils.

***Tarifs :*** Ils sont calculés en fonction des ressources des familles (revenus mensuels imposables avant abattement de la dernière déclaration- année N-2) et du nombre d'enfants à charge, conformément aux taux d'effort fixés par la Caisse d'allocations Familiales.

En contrepartie, la Caisse d'allocations familiales des Yvelines verse une subvention de fonctionnement à la commune.

**Les 1000 premiers jours**

La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes pour le développement de l'enfant et la santé de l'adulte qu'il deviendra. C'est pourquoi il est nécessaire de s'engager en faveur de la santé du jeune enfant avant même sa naissance.

**Interdiction de fumer aux abords des crèches : ce que dit la nouvelle règle (1er juillet 2025)**

Une nouvelle mesure vient renforcer la protection des tout-petits : **il est interdit de fumer dans un périmètre de 10 mètres autour des crèches**. Cette interdiction, déjà inscrite dans le Code de la santé publique, sera précisée par un arrêté attendu dans les jours à venir.

**Ce qu'il faut retenir** :

- L'interdiction s'appliquera **dans un rayon de 10 mètres autour des établissements accueillant des mineurs**, y compris les crèches.
- Cela inclut **la cigarette classique et le vapotage**.
- Une **affiche officielle "Espace Sans Tabac"** devra être **apposée de manière visible**, à l'entrée de la structure.

L'objectif est clair : **protéger les enfants du tabagisme passif**, et promouvoir des environnements plus sains pour tous.

Documents
Pas à pas votre enfant mange comme un grand
Diversification alimentaire de 0 à 3 ans
Règlement de fonctionnement des structures petite enfance de Magny janvier 2026
Tableau comparatif des modes d'accueil
Présentation des professionnels de la petite enfance

Quelles questions dois-je me poser pour trouver un mode d’accueil adapté à mes besoins et ceux de mon enfant ?

Liens utiles

Inscriptions à l'une des structures de la petite enfance
Prenez votre RDV de pré-inscription en crèche en ligne
Multi-Accueil Madeleine Brès
Maison des Tout-Petits Anne Sylvestre
La protection maternelle et infantile (PMI)
Les assistantes maternelles libres
Retrouvez toutes les informations sur la petite enfance (0/3 ans)
Le langage des signes dès le plus jeune âge
6 tutoriels thématiques à destination des parents
La période de la conception aux deux premières années de la vie après la naissance sont déterminantes

Contact

**Responsable du service Petite Enfance : Eléonore HEUDE**

01 39 44 71 22

**Assistante administrative :**

**Violaine Marne : 01 30 52 65 74 les mercredis et vendredis.**
petite.enfance@magny-les-hameaux.fr